

MAITRE D'OUVRAGE : SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

INTITULE DE L'AFFAIRE : ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN SARTHE AMONT ET ELABORATION DE PROGRAMMES D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SAGE

NOM DU REDACTEUR : MAX MENTHA (SUEZ CONSULTING) / ERIC LE BORGNE (SBS)

LIEU DE LA REUNION : SAINT-LEONARD-DES-BOIS (72) / VISIOCONFERENCE **DATE DE LA REUNION :** 05/10/2023

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 18/10/2023 : SUEZ – 02/11/2023 : Sbs

LISTE DES PARTICIPANTS :

<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Présent</u> (<input checked="" type="checkbox"/> visio)	<u>Excusé</u>
<input type="checkbox"/> M. Eric LE BORGNE	Sbs – Sage Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> M. Pascal DELPIERRE	Président de la CLE Sarthe amont		X
<input type="checkbox"/> Mme Adelaïde DEJARDIN	CdC des Coevrons – CLE Sarthe amont et Sarthe aval	X	
<input type="checkbox"/> M. Raphaël ZYLBERMAN	SUEZ Consulting	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Max MENTHA	SUEZ Consulting	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Hervé BRYJA	Élu Chambre régionale Commerce & Industrie Sarthe	X	
<input type="checkbox"/> Mme Hélène ANQUETIL	OFB Pays de la Loire – DR Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Alain ANDRE	UFC Que Choisir 72	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Francis BERARD	Vice-président CLE Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> Mme Marion MOINEAU	Chambre d'agriculture Pays de la Loire		X
<input type="checkbox"/> M. Alexis ROBERT	Hydrogéologue – Conseil départemental de la Mayenne		X
<input type="checkbox"/> M. Laurent WALSH	Ingénieur général de bassin Loire Bretagne - DRAAF Centre Val de Loire / bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Anaïs PLAÏ	SDE 61	X	
<input type="checkbox"/> M. Mickaël CRUCHON	Chargé de mission quantitative – Conseil départemental de la Mayenne	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Jean-Alexandre DACHARY	Fédération départementale Peche et Milieux Aquatique (FDPPMA) Sarthe	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Marie-Laure PIAU	FDPPMA Mayenne	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Thibaut LARDUINAT	OFB – SD72		X
<input type="checkbox"/> M. Jean HENAFF	Sarthe Nature Environnement		X
<input type="checkbox"/> Mme Florence PAIN	Vice-présidente de la CLE Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> Mme Maud COURCELAUD	AELB	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Annick KERELLO	AELB		X
<input type="checkbox"/> M. Julien FERET	Hydrogéologue – SDE / Conseil départemental de l'Orne	X	
<input type="checkbox"/> M. Jérôme JAMET	Fédération départementale Peche et Milieux Aquatique Orne	X	
<input type="checkbox"/> Mme Judith DETOURBE	DDT 53	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Christelle LANDELLE	DDT 72	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Mme Catherine SCHAEPELYNCK	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	X	
<input type="checkbox"/> M. Florian PAPIN	Chambre d'agriculture Normandie		X
<input type="checkbox"/> Mme Roxanne ANCKAERT	Chambre d'agriculture Normandie	X	
<input type="checkbox"/> M. Adrien LAUNAY	Conseil régional des Pays de la Loire	X	
<input type="checkbox"/> M. Mickaël BLOT	DREAL Pays de la Loire		X
<input type="checkbox"/> M. Samir BRIHI	Conseil Dep. Sarthe	X	
<input type="checkbox"/> Mme Lisa FAVIER	Animatrice captages prioritaires Sarthe	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Benoît PREVOST	AELB Orléans	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Hugo TEIGNE-SOULIGNAC	DREAL Centre Val de Loire / bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Michel COUDER	Maire Courcival		X
<input type="checkbox"/> Mme Anne KIENTZLER	DRAAF Pays de la Loire		X

DOCUMENTS ANNEXES :

Type	Nom
Support de présentation	Présentation COTECH 7.pptx

OBJET DE LA REUNION : COTECH Architecture Outil Dynamique

■ Ordre du jour

- Introduction de Eric LE BORGNE (SBS)
- Éléments de contexte
- Objectifs et périmètre de l'outil dynamique
- Architecture d'outil proposée
- Informations concernant l'implication de la cellule d'animation dans révision du guide HMUC et mission interministérielle
- Conclusion

■ Introduction de M. LE BORGNE (SBS)

Le dernier COTECH s'est tenu en avril 2023.

Nous avons identifié la nécessité de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement de l'étude. Il a donc été décidé de prolonger le marché car nous avons besoin de temps pour arriver à la fin de cette dernière phase dans les meilleures conditions.

Cette démarche a mené à la définition d'un avenant visant à la mise en place d'un outil interactif devant fluidifier et améliorer la qualité des échanges techniques à avoir sur cette phase.

■ Echanges et discussions

Mme SCHAEPELYNCK (CA PDL) et M. BRYJA (CCI PdL) s'interrogent sur la possibilité de revoir la limite entre BE et HBE dans le cadre de l'outil ?

M. LE BORGNE (SBS) et M. MENTHA (SUEZ Consulting) répondent que cela est techniquement possible. Néanmoins ceci n'est actuellement pas prévu dans le cadre de l'étude, car déjà acté de manière concertée en amont.

Par contre, cela pourrait être envisagé dans le cadre d'une révision future de l'étude.

M. BRYJA (CCI PdL) souligne l'importance des propositions d'actions car il est nécessaire que les efforts des usagers soient accompagnés, encouragés et aidés.

M. LE BORGNE (SBS) et M. MENTHA (SUEZ Consulting) proposent éventuellement la mise en place en place d'ateliers participatifs dans le cadre de la Phase 3 de l'étude (post-réunion : *qui pourrait se coupler avec les ateliers de révision du SAGE*).

M. ANDRE (UFC Que Choisir 72) met en garde quant à la mise en œuvre d'actions sur le fait que nous ne pourrions pas totalement rassurer les usagers (changement climatique). Il faut voir la situation telle qu'elle est.

M. LAUNAY (Conseil Régional PDL) s'interroge sur la manière dont les choix ont été réalisés dans le cadre de la définition des limites des basses eaux (BE) et hors basses eaux (HBE), dont il ne maîtrise pas les enjeux et marges de manœuvre.

M. LE BORGNE (SBS) et M. MENTHA (SUEZ Consulting) redirigent vers les comptes-rendus de réunions précédentes : [CR bureau CLE du 3 mars 2023](#) et [présentation](#)

M. BRYJA (CCI PdL) s'interroge sur l'objectif de l'outil prospectif.

M. LE BORGNE (SBS) répond que l'outil doit permettre de réaliser des ajustements directement en réunion.

M. WALCH (DRAAF CVDL) aborde le sujet du degré d'incertitudes de définition des débits eux-mêmes et s'interroge sur la possibilité de le faire ressortir pour l'ensemble des compartiments d'analyses concernés.

M. MENTHA (SUEZ Consulting) répond qu'il est prévu de faire ressortir celles sur les usages, car les choix de DOE et VP sont conditionnés par cela. Néanmoins, faire ressortir celles sur l'hydrologie par exemple n'apporterait rien puisqu'on prendrait de toutes manières la valeur la plus probable qui est celle montrée ici.

Il est également précisé par M. MENTHA que la définition d'une gamme de DOE n'est pas liée à l'intégration des incertitudes. Ces gammes, calculées en fonction d'éléments de terrain et mathématiques servent de bornes aux acteurs locaux pour le choix d'un DOE.

Jérôme JAMET (FDPPMA 61) demande de modifier au sein de la détermination du type de régime (diapo période basses eaux : choix des volumes plafonds) le terme « potentialité » en « risque » pour éviter tout malentendu. *L'objectif étant bien de limiter au maximum l'atténuation des petites crues par les prélèvements afin de satisfaire les besoins des cours d'eau.*

Max MENTHA (SUEZ Consulting) répond positivement à cette demande.

Mme ANCKAERT (CA Normandie) demande s'il sera possible d'intégrer dans le graphique comparant les volumes prélevables actuels avec les plages de valeurs possibles pour les volumes prélevables actuels et futurs, l'évolution des besoins des usages.

Max MENTHA (SUEZ Consulting) répond qu'il est possible d'ajouter des projections d'usages définis en phase 1 dans le graphique mais avertit sur la prudence à avoir lors de l'interprétation.

M. LAUNAY (Conseil Régional PDL) informe que ces projections ne reflètent pas forcément les besoins.

M. BRYJA (CCI Pdl) soutient le besoin de mettre en perspective les volumes prélevables avec les prélèvements passés pour connaître l'effort et l'importance de la communication au-delà de l'outil.

M. LAUNAY (C. Reg Pdl) se demande comment va s'organiser le partage au sein de chaque catégorie d'utilisateurs.

M. LE BORGNE (SBS) répond que cette question de la répartition des sous-usages au sein d'un même usage (AEP domestiques, industriels, collectivités, agricoles...) n'entre pas dans la commande de l'étude HMUC.

Mme SCHAEPELYNCK (CA PDL) se demande s'il est possible d'avoir une résolution de gestion spécifique par usage compte tenu du fait que les besoins sont saisonnalisés pour l'agriculture et pas constants au cours de l'année.

M. MENTHA (SUEZ Consulting) répond que cela n'a jamais été fait. En procédant ainsi il y aurait des problèmes sur les règles de répartition. L'idée est plutôt de niveler par l'usage le plus exigeant en termes de résolution temporelle.

M. BRYJA (CCI Pdl) reprend l'exemple du territoire Sarthe aval, où la CLE a mandaté la chambre d'agriculture à mettre en place un organisme unique de gestion collective (OUGC) concernant l'usage irrigation sur ce territoire. Il s'agit bien, selon lui, d'une démarche qui doit émaner des structures représentatives des usages et usagers et non pas de la CLE.

Mme COURCELAUD (AELB) confirme qu'il est important de bien compartimenter les étapes : on doit avoir une résolution temporelle au mois fondamentalement. On peut, à partir de cela, réaliser des agrégations mais toujours avec une résolution mensuelle comme base, si on doit y revenir notamment. Aussi, pour reprendre les propos de la CCI, l'OUGC ne choisit pas les volumes à répartir mais comment elle répartit les volumes définis dans le cadre de l'étude HMUC. Il est donc important de ne pas vouloir aller trop vite dans nos réflexions. L'objectif est d'abord de définir les volumes prélevables, puis en fonction, nous réfléchissons aux organisations à mettre en œuvre.

M. LE BORGNE (SBS) confirme que, concernant les seuils de crise, l'objectif est d'avoir des éléments permettant de mettre en avant l'intérêt de revoir la gestion de crise. Ce sera déjà très intéressant d'avoir une mise en perspective des seuils actuels avec la réglementation et les besoins des milieux, pour faire éventuellement des propositions à la Préfecture.

M. FERET (SDE 61) demande si les seuils proposés permettront vraiment de réagir et prévenir les situations problématiques.

M. JAMET (FDPPMA 61) informe que selon lui, lorsque des alertes sont données via la préfecture, il est déjà trop tard pour limiter les usages.

M. DACHARY (FDPPMA 72) affirme que l'on peut constater une détérioration des milieux malgré que les seuils de gestion de crise ne soient pas encore franchis. L'étude permettra d'avoir des éléments factuels pour le mettre en évidence et on peut s'en féliciter. La prise en considération des exigences des espèces et de l'intérêt des petites crues au sein de cette étude ne peut qu'être largement saluée.

Mme SCHAEPELYNCK (CA PDL) se questionne sur la bonne adéquation de la segmentation des périodes qui sera travaillé au sein du cotech avec l'outil prospectif et les lignes directrices de l'État.

M. LE BORGNE (SBS) indique que ce sujet sera évoqué juste après, dans le contexte de la mise à jour du guide HMUC et de la mission interministérielle.

Mme PAIN (Vice-présidente de la CLE) remercie le bureau d'étude pour sa présentation qui est claire, lui permettant ainsi d'encore mieux appréhender l'intérêt de cet outil. Néanmoins, elle souhaite qu'une attention particulière soit apportée à l'utilisation d'acronyme, notamment sur la dernière partie de la présentation traitant de la gestion conjoncturelle.

M. MENTHA (SUEZ Consulting) informe que l'outil et sa présentation se voudront didactiques et que les éléments théoriques seront transmis en amont de l'utilisation de l'outil (note annexe).

M. LE BORGNE (SBS) reste disponible si besoin d'informations supplémentaires.

M. TEIGNE-SOULIGNAC (DREAL CVdL) informe que le but de la mission interministérielle est d'obtenir des recommandations et non de revenir sur l'ensemble des points déjà faits. Il s'agira notamment d'améliorer la base du cadre établi dans le guide HMUC, le déroulement des études...

M. MENTHA (SUEZ Consulting) informe du délai de traitement si remarques complémentaires apportées : les fournir dans la semaine qui suit car finalisation pour fin octobre en COTECH (envoi des remarques et propositions avant le 13 octobre).

M. LE BORGNE (SBS) rappelle qu'il est nécessaire pour la cellule d'animation de la CLE de caler la fin de l'étude HMUC avec la révision du SAGE en cours.

■ Conclusion

Une date butoir pour la formulation des remarques des membres du COTECH a été transmise d'ici le 13 octobre.

La demande de la FDPPMA 61 de modifier le terme potentialité en risque concernant l'atténuation des petites crues a été actée.

La demande de la Chambre d'agriculture de l'Orne concernant la visualisation des évolutions futurs des usages au sein du graphique « évolutions climatiques » a été actée, en gardant néanmoins une attention particulière à son interprétation et au poids de ces projections.

Suite à la réunion, un doodle a été envoyé pour l'organisation de la prochaine réunion du cotech. Il a été fixé au mardi 14 novembre matin.

Fin du Cotech à 12h30